



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MAI 2022

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf M. Richard GAMMINO et M. Pascal GEHLEN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2022
2. Acquisition d'un tracteur
3. Projet d'adhésion aux Brigades Vertes
4. Signalétique aux abords de l'école
5. Octroi de bons d'achat chez les commerçants du village
6. Droit de préemption urbain (information)
7. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 4 avril 2022

2. Acquisition d'un tracteur

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. Projet d'adhésion aux Brigades Vertes

Le maire présente les Brigades Vertes au Conseil Municipal.

Déjà bien implantée dans le Haut-Rhin, La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service des Communes y ayant adhéré. Il s'agit plus précisément du syndicat mixte des gardes champêtres du Haut Rhin. La Brigade Verte travaille en partenariat avec toutes les autres institutions du territoire : la Communauté Européenne d'Alsace (CEA), la Région, la Gendarmerie, la Police et ses champs d'intervention sont les suivants :

- la surveillance de la voirie et des forêts,
- l'application des règlements de police et de circulation,
- le contrôle des activités de chasse et de pêche,
- la gestion des animaux en errance,
- la lutte contre les dépôts sauvages, les nuisances sonores, la pollution,
- la prévention et la lutte contre les infractions au Plan Local d'Urbanisme.

Le maire explique que les Brigades Vertes sont financées en partie par la Collectivité Européenne d'Alsace et pourraient constituer une alternative au choix d'une police pluri-communale. Une consultation des communes du territoire va être menée afin d'examiner les intérêts potentiels de ce dispositif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette consultation auprès des Brigades Vertes.

4. Signalétique aux abords de l'école

Le maire rappelle que depuis le début de l'année 2021, différentes idées ont été évoquées par la municipalité pour renforcer la sécurité aux abords de l'école au moment des entrées et des sorties des cours.

Edith HIRTZ et Laurence RUF1, adjointes, ont rencontré les représentants des parents d'élèves pour évoquer le sujet et notamment le projet de PEDIBUS qui n'a pas abouti.

Le maire explique qu'il a également rencontré la gendarmerie et qu'une étude sur le terrain a été réalisée.

Ainsi, il propose de renforcer la réglementation concernant le stationnement et la circulation dans la rue de l'Ecole en installant des panneaux de signalisation interdisant l'arrêt et le stationnement en période scolaire avec des horaires précis dans toute la longueur de la rue. En outre il souhaite limiter la circulation à 20km/heure dans toute la rue de l'Ecole.

Il présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Signal&Co pour la mise en place cette nouvelle signalétique.

Il explique également que certains arrêtés actuellement en vigueur seront modifiés en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le renforcement de la signalétique aux abords de l'école,
- d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise Signal&Co d'un montant HT de 960,76€ pour l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation.

5. Octroi de bons d'achat chez les commerçants du village

Le maire rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, le repas de début d'année organisé pour les aînés de la commune a dû être annulé. Pour remplacer ce repas, il a alors été décidé de leur octroyer des bons d'achats à présenter chez les commerçants du village.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer des bons d'achats d'une valeur de 25€ valables chez les commerçants du village à toutes les personnes de 70 ans et plus habitant la commune, soit 221 bons au total,
- de définir les conditions d'utilisation de ces bons d'achat de la manière suivante :
 - ✓ Ces bons devront être utilisés au plus tard le 30 avril 2022.
 - ✓ Ils seront valables chez les cinq viticulteurs de Bernardswiller, à la Brasserie Bucher Bernardswiller, au Four de Julien Kimmenauer, au restaurant Le Marronnier, au salon de coiffure Studio Saint Jean et à la Bergerie EHRHARD
 - ✓ Afin que la mairie puisse émettre les mandats, le commerçant devra présenter une facture à la mairie accompagnée du ou des bons d'achats correspondant(s).

6. Droit de préemption urbain (information)

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2022, la commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété foncière non bâtie située à BERNARDSWILLER au lieu-dit Im Graus cadastrée Section 25 – N°53 d'une surface de 4,63 ares appartenant à M. Antoine FRAULAUB.
- Vente de la propriété foncière non bâtie située à BERNARDSWILLER au lieu-dit Im Graus cadastrée Section 25 – N°48 et 49 d'une surface totale de 4,51 ares appartenant à M. Jean-Jacques HOMMEL et Madame Geneviève FRITZ
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER rue Principale cadastrée Section 2 – 193B/52 d'une surface totale de 0,17 are appartenant à Madame Francine FRITZ et Monsieur Pierre FRITZ.
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 16 rue de l'Ecole cadastrée Section 5 N°62,68,69,117/63, 124 /61,131/64 et 133/67 d'une surface totale de 1,09 are appartenant à M. MAUNOURY Guillaume,
- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER rue Sainte-Odile cadastrée Section 7 N°10,11 et 18 d'une surface totale de 2,67 ares appartenant à M. Marcel LAENGEL

7. Divers

Cérémonie du 8 mai

Dans le cadre de la commémoration du 8 mai, une cérémonie avec un dépôt de gerbe au monument aux morts se déroulera le dimanche 8 mai 2022. La participation des enfants de l'école est prévue.

Inauguration de la voie partagée Bernardswiller – Ottrott

Le maire informe le conseil municipal que l'inauguration de la liaison cyclable aura lieu le jour de la fête du vélo du Piémont des Vosges, le dimanche 22 mai à 11h30.

Travaux

Distribution du gaz : les travaux reprendront fin août dans la rue de Goxwiller et la rue Saint-Sébastien.

Construction du nouvel atelier communal : Christian SOSSLER informe le conseil municipal que les travaux de terrassement ont démarré et que les travaux de gros œuvre commenceront au mois de juin.

Plantation

Le vendredi 20 mai à partir de 13h30 les conseillers municipaux disponibles sont conviés à participer au fleurissement de la commune avec les ouvriers communaux.

PLUI-H

Le maire communique les dates des prochaines réunions et ateliers relatifs au PLUI-H.



Norbert MOTZ,
Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20220502-PV20220502-AU
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022